
Renvoi au comité d'instruction publique de la pétition d'une société philanthropique et patriotique qui demande à pouvoir continuer à donner une éducation aux jeunes filles pauvres des sections de Paris, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de la pétition d'une société philanthropique et patriotique qui demande à pouvoir continuer à donner une éducation aux jeunes filles pauvres des sections de Paris, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 206;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27991_t1_0206_0000_8

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Noms des Communes et maisons religieuses	
130	Chapelle de S ^t Joseph de Lille de la Josne condamné N ^o Emigré D'avelin Emigré Pringuet Emigré
135	D'hocron Emigré Corbu Condamné de Rouvroy Emigré Débris des montures de diamants Morceaux de divers
140	du Couvent des soeurs de la Magdelaine Croix de la Maison des Beguines Hopital de notre dame de Langres de S ^t Sauveur
145	Croix de S ^t Louis de Paul Simon id du citoy. Odoyer Trois idem d'inconnus N ^o Emigré Dufart de même Emigré
150	De Gehe Emigré Débris de monture de diamants N ^o Emigré

Total Général

Arg ^{rie} blanche	Vermeil	Bijoux d'or
2 4 " "		
25 " " "		
" 7 5 "		
6 1 " "		
6 3 4 "		
1 1 1 "		
" 3 2 "		
29 6 2 "		
1 1 4 "		
" " " "	" 3 " "	
" " " "	" " " "	
" " " "	" " " "	
" " " "	" " " "	" " 6
" " " "	" " " "	" " 5
" " " "	" " " "	" 1 1 ½
" " " "	" " " "	3 ½
" " " "	" " " "	3 ½
" " " "	" " " "	" 3 1 ½
" " " "	" " " "	" 3 1 ½
7 7 2 "	1 5 5 "	" " " "
1538 4 7 "	769 4 7 "	4 5 4 ½

[Etat des objets provenant des églises et biens d'émigrés et de condamnés; 26 germ. II].

Je soussigné, garde-magasin général des dépouilles des églises, nommé par le conseil exécutif, en conformité du décret du 18 frimaire, certifie avoir reçu du citoyen Théry-Falligan, commissaire du directoire du distr. de Lille, les objets ci-après, provenant tant de dépouilles d'églises, que du séquestre des biens d'émigrés et condamnés, savoir :

Or : Croix, cœurs et autres objets, ensemble du poids de 4 marcs, 4 onces, 2 gros.

Vermeil : Divers objets servant ci-devant au culte, ensemble du poids de 760 marcs, 6 onces.

Argenterie : Divers objets tels que dessus, ainsi qu'à l'usage de table et autres, du poids de 1526 marcs, 4 onces.

Objets divers : 5 croix dites St-Louis, dont 3 de grandeur ordinaire, et 2 moyennes.

Dont je quitte et décharge le citoyen commissaire susnommé, observant que l'or contient beaucoup d'émail; que le vermeil et l'argent contiennent des corps étrangers tels que plomb, cuivre et bois, et sont imbibés d'huile; observant en outre que les caisses renfermant tous lesdits objets ci-dessus m'ont été remises déceimment clouées, cachetées et sans aucune fracture.

P.c.c. CAMUS.

THEIRNE.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des finances.

Le président a répondu :

Dans toutes les occasions, les Lillois ont donné des preuves non équivoques de leur ardent amour pour la patrie, et la Convention nationale est persuadée qu'ils ne se démentiront jamais (1).

54

Une société philanthropique et patriotique demande à la Convention nationale à être autorisée provisoirement à continuer de donner à des jeunes filles qu'elle a choisies parmi les plus pauvres des diverses sections de Paris, une bonne éducation républicaine, jusqu'à ce que les écoles primaires soient parfaitement organisées dans cette commune.

(Applaudi.)

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (2).

(1) P.V., XXXVI, 87.

(2) P.V., XXXVI, 87. Bⁱⁿ, 5 flor. (par erreur) J. Fr., n^o 577. Feuille Rép., n^o 295; Rép., n^o 125. Ce dossier est perdu dans les archives de la section du plan d'éducation constituée au sein du comité d'Instruction publique. Sur les autres projets, cf. : la rubrique Filles de J. GUILLAUME. P.V. du Comité d'instruction publique, tables, p. 433.